

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE SONORISATION
ANIMATION COMMERCIALE – ASSOCIATION ARTCOM
PARVIS DE LA MAIRIE

Arrêté du Maire n° 2023/128

Monsieur Melaine MORIN,
Maire de la commune de Servon sur Vilaine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.3334-2 alinéa 2 et L.3335-4 ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU la circulaire de M. Le Ministre de l'Intérieur en date du 23 mai 1960 relative à l'installation de haut-parleurs fixes sur la voie publique ;

VU l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage du 10 juillet 2000 ;

Considérant qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de police municipale, de prendre, dans les domaines de compétence, les mesures appropriées pour préserver la tranquillité du voisinage ;

Considérant la demande de l'association ARTCOM de Servon-sur-Vilaine, aux fins d'être autorisé à installer une sonorisation lors de l'animation commerciale qui aura lieu sur le parvis de la mairie, le dimanche 8 octobre 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le dimanche 8 octobre 2023, de 9 heures à 19 heures, l'association ARTCOM de Servon-sur-Vilaine, à l'occasion de l'animation commerciale, est autorisé à installer une sonorisation d'intensité modérée, sur le parvis de la mairie.

ARTICLE 2 : Cette autorisation devra être assortie d'une déclaration auprès de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM).

ARTICLE 3 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune de Servon-sur-Vilaine et sera notifiée à l'association ARTCOM de Servon-sur-Vilaine.

ARTICLE 4 : M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Châteaugiron, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de SERVON SUR VILAINE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Servon-sur-Vilaine, 14 septembre 2023.

Melaine MORIN,

Maire de Servon-sur-Vilaine



MAIRIE

Rue Théodore Gaudiche - BP 18
35530 SERVON-SUR-VILAINE

Tél. : 02 99 00 11 85
Fax : 02 99 00 23 89

E-mail : contact@ville-servonsurvilaine.fr